

**Ordonnance du SEFRI
sur la formation professionnelle initiale
charpentière/charpentier
avec certificat fédéral de capacité (CFC)¹**

du 5 août 2013 (Etat le 1^{er} janvier 2014)

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014

¹ Cette O n'est publiée ni au RO ni au RS (voir RO **2013** 3213). Commande du texte actuel: Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, www.publicationsfederales.ch. Téléchargement: www.sbf.admin.ch/bvz.

